

# Villebichot Infos

N° 153  
DECEMBRE 2017



- Recensement de la population
- Très Haut Débit





# **SOMMAIRE**

## **EDITORIAL**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10 NOVEMBRE 2017  
DU 27 NOVEMBRE 2017  
DU 16 DECEMBRE 2017

**REHABILITATION DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS  
ET DE LA MAIRIE**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION**

**TRES HAUT DEBIT, LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Audience du site internet
- Pôle scolaire
- Les dangers du monoxyde de carbone
- Mission locale rurale de l'arrondissement de Beaune
  - Vœux du Maire
- Horaires du secrétariat de Mairie pendant les vacances

**DATES A RETENIR**

## EDITORIAL

En cette fin d'année 2017, après plusieurs mois de préparation, nous avons eu à traiter deux dossiers importants au niveau de notre nouvelle Communauté de communes.

Vous le savez toutes et tous, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les trois ex-Communautés de communes de Gevrey-Chambertin, du Sud-Dijonnais et du Pays de Nuits-Saint-Georges ont fusionné pour ne former plus qu'une seule et unique Communauté de communes, celle de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Cette fusion était voulue par les services de l'Etat, par certains élus et combattue par d'autres élus.

J'ai toujours fait partie des élus opposés à cette fusion. Opposé non pas par dogme, mais par réalisme.

En effet, pour qu'une Communauté de communes fonctionne bien, il faut qu'elle soit porteuse d'un projet partagé par tous ou, au moins par le plus grand nombre et que les élus aient une vision identique de l'avenir des communes et des intercommunalités.

Or qu'en était-il avant la fusion ?

Force est de constater que les différences étaient nombreuses. Les trois Communautés de communes n'avaient pas toutes les mêmes compétences et quand elles exerçaient une même compétence elles le faisaient de façons différentes. Leur projet intercommunal, leur vision de l'avenir, leur manière de faire, de vivre ensemble n'étaient pas les mêmes.

Mais la loi est la loi et les élus avaient jusqu'au 31 décembre 2017 pour harmoniser l'exercice de deux importantes compétences pour la vie des plus de 30 500 habitants de nos 56 villages.

### **En premier, le dossier de la compétence scolaire.**

Quel était l'état des lieux ?

- Les 22 communes de l'ex-Communauté de communes de Gevrey-Chambertin avaient transféré la compétence à la Communauté de communes qui gérait à leur place.
- Les 9 communes de l'ex-Communauté de communes du Sud-Dijonnais exerçaient elles-mêmes la compétence en étant organisées en partie en SIVOS (syndicat scolaire), en partie en regroupement ou gérant seule la compétence.
- Les 25 communes de l'ex-Communauté de communes de Nuits-Saint-Georges exerçaient elles-mêmes la compétence après avoir élaboré, ensemble, un schéma scolaire et périscolaire qui avait abouti à la création de trois pôles scolaires gérés en SIVOS regroupant 16 communes au total, un regroupement de 3 communes à Nuits-Saint-Georges, un regroupement pour 3 communes et un pour 2 communes.

Quelle a été la proposition du Président ?

Après de nombreuses réunions, le Président a proposé au Conseil communautaire du mardi 28 novembre 2017 d'étendre la compétence scolaire à l'ensemble des 56 communes de la Communauté de communes.

Quel a été le résultat du vote des 80 conseillers communautaires ?

Pour 34 voix

Contre 44 voix

Abstention 2 voix

Quelles sont les conséquences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ?

Les 22 communes de l'ex-communauté de communes de Gevrey-Chambertin vont reprendre la compétence scolaire et vont s'organiser entre elles pour la gérer, comme nous le faisons actuellement.

Les autres communes resteront organisées comme elles le sont. Les élus de Villebichot continueront à gérer, en proximité, le pôle scolaire de la plaine avec les élus des communes de Gilly-Les-Cîteaux, Saint-Bernard, Flagey-Echezeaux et Vougeot.

### **En second, le dossier de la compétence eau.**

Quel était l'état des lieux ?

- Les 22 communes de l'ex-Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et les 9 communes de l'ex-Communauté de communes du Sud-Dijonnais avaient transféré la compétence à leur Communauté de communes respective qui gérait à leur place.
- Les 25 communes de l'ex-Communauté de communes de Nuits-Saint-Georges étaient organisées en syndicat des eaux pour 21 d'entre elles et en régie (gestion directe de la commune) pour 4 communes.

Quelle a été la proposition du Président ?

Après de nombreuses réunions, le Président a proposé au Conseil communautaire du mardi 19 décembre 2017 d'étendre la compétence eau à l'ensemble des 56 communes de la Communauté de communes.

Quel a été le résultat du vote des 80 conseillers communautaires ?

Quelles sont les conséquences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ?

A l'heure où je vous écris cet éditorial le vote n'a pas encore eu lieu.

Le mardi 28 novembre 2017, les élus ont fait un bon choix pour la défense de nos communes. J'espère qu'ils feront le même choix pour la compétence eau potable le mardi 19 décembre 2017.

A l'origine l'intercommunalité avait été pensée comme un outil au service des communes pour faire à plusieurs ce qu'aucune ne peut faire seule ou aussi bien. Finalement, c'est devenu le moyen, faute de pouvoir clairement les supprimer, de vider les communes de leur substance au profit de plus grands ensembles le plus souvent incohérents.

A vouloir tout fondre dans les Communautés de communes c'est la disparition des communes que l'on encourage. Pourtant notre pays s'est forgé à travers les siècles en prenant appui sur les communes, comme unité de vie, comme pôle d'organisation sociale, économique et de développement.

La « communauté » ou « paroisse fiscale », ancêtre de la commune, est née au Moyen Âge sur la base des paroisses ecclésiastiques et des seigneuries. C'est la révolution qui installa la commune. Le 11 novembre 1789, l'Assemblée nationale constituante décrète qu'« il y aura une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ».

Aujourd'hui les communes sont en danger, notamment les plus petites. Elles ne doivent pas se laisser tuer à petit feu et dépouiller de leurs compétences par les

intercommunalités. Les élus doivent mener le combat pour la préservation de l'autonomie et de la liberté communale.

La place existe pour ceux qui croient en la commune comme étant le socle social de notre démocratie. Pour ma part j'y crois fermement avec conviction.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2018. Que celle-ci vous apporte, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, la joie, le bonheur et la santé.

Le Maire  
Pascal Grappin

DEPARTEMENT  
DE LA COTE D'OR

.....  
ARRONDISSEMENT  
DE BEAUNE

.....  
Canton de Nuits Saint Georges

.....  
Tél-fax : 03 80 61 01 67

courriel :

[mairie.villebichot@wanadoo.fr](mailto:mairie.villebichot@wanadoo.fr)



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....  
**MAIRIE**  
**DE VILLEBICHOT**

.....  
21700 Villebichot

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 NOVEMBRE 2017**

**Président** : Monsieur Pascal GRAPPIN

**Présents** : MM. Franck PACOT, Michaël TREVES, Philippe BEAUPOIL, Jérémie LENOIR,  
Mmes Stéphanie JANDOT, Stéphanie PERRIER.

**Absents excusés** : Messieurs Fabrice JANNET, Pascal MURANO, Bruno CABRITA, Madame  
Marie-Ange FAVRE.

**AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES A LA SECTION**  
**D'INVESTISSEMENT**

Le Maire précise que pour assurer la continuité de l'activité de la commune en 2018, dans l'attente du vote du budget primitif, il est nécessaire de reconduire 25 % du montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la reconduction sur l'année 2018 de 25 % du montant des dépenses d'investissement de 2017, soit :
  - o Article 1641 : 3 107.00 €
  - o Article 202 : 7 500.00 €
  - o Article 2041582 : 1 145.50 €
  - o Article 2121 : 7 005.00 €
  - o Article 21318 : 750.00 €
  - o Article 2151 : 1 276.25 €
  - o Article 21538 : 986.50 €
  - o Article 21571 : 1 250.00 €
  - o Article 2158 : 400.00 €
  - o Article 2313 : 165 524.25 €.

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2017-030 DU 29 SEPTEMBRE 2017**  
**CONCERNANT LE MONTANT DE L'EMPRUNT A LONG TERME ET LE MONTANT**  
**DU CREDIT RELAIS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE**  
**REHABILITATION DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS ET DE LA**  
**MAIRIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en juin 2017 le SICECO a lancé un appel à projet « rénovation énergétique BBC (Bâtiment Basse Consommation) des bâtiments publics ».

Compte tenu que les travaux de réhabilitation de l'ERL et de la Mairie ne sont pas des travaux qui donneront le label BBC, la commune n'a donc pas répondu à cet appel à projet.

Le Maire précise qu'en 2018 l'appel à projet BBC serait reconduit par le Siceco et devrait être complété par un autre appel à projet « rénovation énergétique (non BBC) des bâtiments publics ».

Dans ces conditions le dossier de réhabilitation de l'ERL et de la Mairie pourrait être éligible et la commune pourrait présenter sa candidature et éventuellement obtenir une subvention non prévue initialement.

Compte tenu de ces informations, le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le montant de l'emprunt à long terme et le montant du crédit relais fixés par la délibération n° 2017-030 du 29 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De modifier la délibération n° 2017-030 du 29 septembre 2017 au niveau des montants de l'emprunt à long terme et du crédit relais
- De fixer le montant de l'emprunt à long terme à la somme de 187 000 €
- De fixer le montant du crédit relais à la somme de 425 000 €
- De n'apporter aucune autre modification à la délibération n° 2017-030 du 29 septembre 2017.

### **CHOIX D'UNE ASSURANCE MAITRISE D'OUVRAGE**

Le Maire présente au Conseil Municipal les principes de l'assurance dommage ouvrage qu'un maître d'ouvrage peut souscrire jusqu'à la date de réception des travaux qu'il a engagés.

Il présente également les deux propositions de la SMABTP et de GROUPAMA.

Compte tenu du coût de cette assurance, plusieurs milliers d'euros, le Conseil Municipal souhaite se donner du temps pour réfléchir et voir l'évolution du chantier avant de délibérer pour souscrire ou pas cette assurance.

### **RECRUTEMENT DE L'AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2018**

Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté municipal, il confirme la nomination de Monsieur Pascal DEMONTFAUCON comme agent recenseur de la commune pour la période du 08 janvier 2018 au 17 février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 600 € le montant de la rémunération brute qui sera versé à Monsieur Pascal DEMONTFAUCON pour la période allant du 08 janvier 2018 au 17 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DEPARTEMENT  
DE LA COTE D'OR

.....  
ARRONDISSEMENT  
DE BEAUNE

.....  
Canton de Nuits Saint Georges

.....  
Tél-fax : 03 80 61 01 67

courriel :

[mairie.villebichot@wanadoo.fr](mailto:mairie.villebichot@wanadoo.fr)



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....  
**MAIRIE**  
**DE VILLEBICHOT**

.....  
21700 Villebichot

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 27 NOVEMBRE 2017**

**Président** : Monsieur Pascal GRAPPIN

**Présents** : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Michaël TREVES, Bruno CABRITA, Philippe BEAUPOIL, Mmes Stéphanie JANDOT, Marie-Ange FAVRE, Stéphanie PERRIER.

**Absents excusés** : Messieurs Pascal MURANO, Jérémie LENOIR,

### **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET MESSIEURS FRANCK PACOT, EMMANUEL LAVIER, HERVE NAIGEON, SEBASTIEN PITIE RELATIVE A L'ACTIVITE DE DENEIGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DES ROUTES DEPARTEMENTALES A L'INTERIEUR DU VILLAGE**

*Monsieur Franck PACOT quitte momentanément la séance.*

Le Maire rappelle :

- Que la Commune s'est dotée d'une lame niveleuse et d'un semoir à sel pour équiper les tracteurs des exploitants agricoles qui procèdent, en cas de besoin, au déneigement de la voirie communale et des routes départementales à l'intérieur du village.
- Que la Commune ne dispose pas de tracteur pour assurer ce service.
- Que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, les exploitants agricoles du village peuvent apporter leur concours à la commune.

Le Maire présente la convention entre la commune et les agriculteurs relative à l'activité de déneigement de la voirie communale et des routes départementales à l'intérieur du village.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide la convention de participation au déneigement avec les agriculteurs concernés.
- Autorise Le Maire à signer la convention
- Précise que les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

### **TAXE D'AFFOUAGE CAMPAGNE 2017-2018**

Le Maire passe la parole à Franck PACOT, adjoint en charge de la forêt, qui présente le projet de règlement des affouages en forêt communale tel qu'il a été préparé avec les garants et validé par les membres de la commission « forêt, chemin et environnement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'instituer une taxe d'affouage au stère cubé et de fixer le prix à 5.00 € le stère.

- d'adopter le règlement d'exploitation des affouages en forêt communale de Villebichot 2017/2018.

### **ADHESION A L'ASSOCIATION PEFC BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

Le Maire précise :

- Que l'adhésion à l'association Bourguignonne de Certification Forestière arrive à échéance au 31 décembre 2017.
- Que l'association Bourguignonne de Certification et PEFC Franche Comté ont fusionné le 7 juin 2017 pour former PEFC Bourgogne Franche Comté.
- Que les règles de gestion forestière durable sont une plus-value pour la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité d'adhérer pour 5 ans à l'association PEFC Bourgogne Franche Comté.
- Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

### **PREPARATION DE LA DISTRIBUTION DU COLIS AUX ANCIENS LE SAMEDI 09 DECEMBRE 2017**

Le Maire présente le résultat de la consultation concernant l'organisation prévue pour la distribution du panier des Anciens.

45 personnes se déplaceront à la Grange le samedi 9 décembre 2017 et le Conseil Municipal rendra visite à 22 personnes le samedi 16 décembre 2017.

L'organisation des deux journées est finalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DEPARTEMENT  
DE LA COTE D'OR

.....  
ARRONDISSEMENT  
DE BEAUNE

.....  
Canton de Nuits Saint Georges

.....  
Tél : 03 80 61 01 67

courriel :

[mairie.villebichot@wanadoo.fr](mailto:mairie.villebichot@wanadoo.fr)



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....  
**MAIRIE**  
**DE VILLEBICHOT**

.....  
21700 Villebichot

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 DECEMBRE 2017**

**Président** : Monsieur Pascal GRAPPIN

**Présents** : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Michaël TREVES, Philippe BEAUPOIL,  
Pascal MURANO, Mmes Stéphanie JANDOT, Marie-Ange FAVRE, Stéphanie PERRIER.

**Absent excusé** : Mm Jérémie LENOIR, Bruno CABRITA

**TRANSFERT DE CREDIT – ANNEE 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au transfert de crédit  
suivant :

- de l'article 65548 à l'article 65168 pour la somme de 800.00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## REHABILITATION DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS ET DE LA MAIRIE

Le planning des travaux est pour l'instant respecté.

- L'infrastructure de la cave, les fondations, la pose des pré murs sont terminés.
- La pose des dalles alvéolaires est prévue les semaines du 18/12/2017 au 22/12 /2017 et du 3/01/2018 au 5/01/2018.
- Les dalles seront coulées entre le 15/01 et le 26/01.
- L'étanchéité sera réalisée entre le 29/01 et le 16/02.
- La pose des menuiseries est prévue du 12/02 au 16/02.
- Les doublages de la mairie sont prévus du 19/02 au 2/03.
- Les doublages de l'ERL sont prévus du 5/03 au 23/03.

**La fin des travaux est prévue pour juillet ou août au mieux.**

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Toute la population de VILLEBICHOT sera recensée entre  
le jeudi 18 janvier et le samedi 17 février 2018.**

Cette année la population de notre village sera recensée.

Le recensement se déroulera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

**ATTENTION à la période des vacances scolaires du 10 au 17 février 2018, ne pas attendre pour renseigner les documents.**

Monsieur Pascal DEMONTFAUCON sera agent recenseur pour VILLEBICHOT. Il se rendra donc à votre domicile à partir du 18 janvier 2018, muni d'une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire.

Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour le recensement de chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement.

Cette année il vous sera possible de vous recenser directement via Internet. Sur la notice qui vous sera remise, figure, un identifiant comportant votre code d'accès et le mot de passe, afin de vous connecter sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et vous recenser.

Si vous le souhaitez, il pourra vous aider à remplir les questionnaires.

Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est obligatoire et essentielle.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en Vœux. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitant et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement.

Ces chiffres aident les professionnels à mieux évaluer le parc de logements les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, crèches, hôpitaux, pharmacies, logements transports publics, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.  
Je vous remercie par avance de votre participation.

**Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2018, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

Pascal MURANO  
Coordonnateur communal

## **TRES HAUT DEBIT, LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE**

A ce jour aucune date précise ne nous a été communiquée officiellement. Le Conseil départemental prévoit toujours une mise en service commerciale au 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Une information en provenance du fournisseur d'accès ORANGE laisserait penser que la mi février serait la date de notre délivrance.

Dés que nous aurons une information précise à ce sujet nous ne manquerons pas de vous la communiquer en urgence.

## INFORMATIONS DIVERSES

### AUDIENCE DU SITE INTERNET

Mois	Sessions	Utilisateurs	Pages vues	Nouvelles sessions
Janvier	184	147	549	70,65 %
Février	98	82	322	71,43 %
Mars	141	101	482	60,99 %
Avril	160	126	482	71,88 %
Mai	130	97	350	65,38 %
Juin	179	137	577	63,13 %
Juillet	277	221	943	72,92 %
Août	90	75	285	71,11 %
Septembre	140	106	417	66,43 %
Octobre	153	92	544	41,83 %
Novembre	111	85	360	45,95 %

### PÔLE SCOLAIRE

Le conseil d'école s'est réuni le jeudi 30 novembre 2017 au sujet des rythmes scolaires. Les résultats du sondage réalisé auprès des parents sont les suivants :

- Parents pouvant voter = 325
- Pour le maintien de la semaine de 4,5 jours = 78
- Pour le retour à la semaine de 4 jours = 197
- Sans avis = 6

Le conseil d'école s'est prononcé par 13 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions pour le retour de la semaine de 4 jours.

Ce résultat sera transmis à l'Education Nationale.

### LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 minutes par jour.
- Faites vérifier et entretenir vos chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver.
- Utilisez dehors les appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes.
- Respectez les modes d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.

[WWW.prevention-maison.fr](http://WWW.prevention-maison.fr)

## **MISSION LOCALE RURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE**

La Mission locale, acteur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, est au service de votre territoire.

La Mission locale accompagne gratuitement tout jeune de 16 à 25 ans sorti du système scolaire pour son insertion sociale et professionnelle.

Maison des services au public  
3 rue Jean Moulin 21 700 Nuits-Saint-Georges  
0380270488

Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

[WWW.missionlocalebeaune.com](http://WWW.missionlocalebeaune.com)

## **VŒUX DU MAIRE**

C'est avec plaisir que je vous invite à nous retrouver le vendredi 12 janvier 2018 à 18 h 30 à la grange pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire.

J'encourage les nouveaux habitants à se joindre à nous.

C'est toujours un moment de convivialité et d'amicale rencontre qui permet de tisser les premiers liens avec les habitants du village.

## **HORAIRE DU SECRETARIAT DE MAIRIE PENDANT LES VACANCES**

Le secrétariat de Mairie sera fermé du lundi 25 décembre 2017 au lundi 01 janvier 2018.

Réouverture le mardi 02 janvier 2018.

## **DATES A RETENIR**

- Vendredi 12 janvier 2018 : Vœux du Maire à la Grange à 18 h 30
- Samedi 27 janvier 2018 : Assemblée générale de l'association pour la sauvegarde du patrimoine
- Samedi 3 février 2018 : Soirée photos des Anciens du feu à la salle des fêtes de Boncourt-Le-Bois
- Vendredi 13 avril 2018 : Conseil municipal à 20 h à la grange
- Mardi 8 mai 2018 : Commémoration du 8 mai 1945

*Téléphone et télécopie : 03.80.61.01.67*

*Courriel : [mairie.villebichot@wanadoo.fr](mailto:mairie.villebichot@wanadoo.fr)*

*[www.villebichot.fr](http://www.villebichot.fr)*

# **Très bonne année 2018**